



St Maur des Fossés, le 09/06/2017

Le Proviseur,

Aux parents d'élèves,
Aux élèves demi-pensionnaires,

Objet : dispositif de réservation des repas et paiement de la demi-pension

I) RESERVATION DES REPAS

La mise en place de la réforme par la Région du service public de la restauration scolaire visant également à diminuer le gaspillage alimentaire, il conduit à la mise en place de bornes de réservation des repas.

Deux bornes de réservation sont disponibles dans le hall d'entrée du lycée. Les élèves demi-pensionnaires devront donc réserver leurs repas le lundi, le mardi ou le mercredi de 7h45 à 18h15.

La réservation se fait au minimum pour les consommations de la semaine à venir.

La procédure de réservation est détaillée dans le document joint.

II) PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

Trois modes de paiement vous sont proposés :

- **En chèque** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Condorcet,
- **En espèces** auprès du service intendance. Un reçu vous sera délivré,
- **En ligne** via le site du lycée Condorcet. Aller sur « paiement de la demi-pension ». La procédure est détaillée dans « comment utiliser ce service ».

Le Proviseur,

Bernard VINCENT

